



# A vos cultures

N° 17 – 27 mai 2020

## Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal n°17.

### A RETENIR :

#### Céréales :

**Triticale :** Progression de la rhynchosporiose dans les parcelles d'altitude non protégées. La protection fongicide doit être en place.

**Blé :** Dernière analyse de risque de la campagne. La protection fongicide doit être en place. Faible présence de pucerons sur épis. Cécidomyies : seuil atteint dans une parcelle sur le sud Puy de Dôme.

**Maïs :** Toujours des dégâts de ravageurs de début de cycle . Le vol de pyrales devrait s'intensifier la semaine prochaine. Pose des trichogrammes prévue également la semaine prochaine.

### TRITICALE

Onze parcelles ont été observées cette semaine. En plaine, les parcelles se trouvent entre les stades fin floraison et début remplissage du grain, en altitude les parcelles sont arrivées au stade épiaison ou floraison.

Comme annoncé ces dernières semaines, les derniers épisodes de pluies ont provoqué des contaminations.

La rhynchosporiose, observée depuis deux semaines continue sa progression notamment dans les parcelles d'altitude non protégées. Elle est observée dans cinq parcelles du réseau dont deux particulièrement touchées (Haute Loire et Puy de Dôme) avec des symptômes sur les trois dernières feuilles.

En plaine, une parcelle fait état de la présence d'oïdium (variété VUKA) et sur deux parcelles, la septoriose est observée.

**La protection fongicide doit être en place dans les parcelles de l'Allier.**

## BLE TENDRE

Vingt-trois parcelles ont fait l'objet d'observations cette semaine. Un quart des parcelles a atteint le stade grain laiteux.

**OIDIUM :** L'arrivée de cette maladie sur feuilles est signalée dans deux parcelles du Sud Puy de dôme.

**ROUILLE JAUNE :** Signalée cette semaine dans une parcelle de Haute Loire non protégée à ce jour (variété ADESSO). La plupart des parcelles ont maintenant fait l'objet d'une intervention fongicide qui devrait permettre d'éviter la sortie de nouveaux symptômes.

### **ROUILLE BRUNE :**

Toujours signalée sur les trois derniers étages foliaires dans une parcelle du sud du Puy de Dôme (variété ULI 12). Là aussi, la plupart des interventions fongicides devraient permettre d'éviter la sortie de nouveaux symptômes, il faut cependant rester vigilant sur les variétés sensibles (note < 4) qui n'auraient pas été traitées avec une des solutions à privilégier sur ce type de variété.

**SEPTORIOSE :** La septoriose a été observée sur onze parcelles, dont quatre dans l'Allier, avec des symptômes sur les F3 et F2 pour sept d'entre elles.

La maladie reste donc discrète dans le réseau d'observations, la plupart des parcelles ayant fait l'objet d'une intervention.

### **FUSARIOSES :**

Pas de signalement de symptômes. Là aussi, la protection doit être en place dans les situations à risque.

**CECIDOMYIE ORANGE :** L'épiaison marque le début de la phase de risque du blé vis-à-vis de la cécidomyie. **Il est important de continuer à observer les cuvettes jaunes dans les parcelles.**



Reconnaissance, facteurs de risque et leviers : La cécidomyie orange est un insecte orange mesurant 2 à 3mm dont les larves se nourrissent dans les épillets au détriment du grain provoquant des déformations et des pertes de rendement et de qualité. **Le risque est particulièrement élevé dans les situations en précédent blé, avec un historique de présence de dégâts.** Un climat orageux avec un temps lourd est favorable à l'activité de ponte. Il existe une grille agronomique d'évaluation du risque à la parcelle. Le choix d'une variété résistante est un moyen de lutte dont l'efficacité est totale puisque sur ces variétés les larves ne peuvent pas se développer ; citons par exemple les variétés FILON, NEMO, OREGRAIN, PILIER, PROVIDENCE, RGT VOLUPTO, RUBISKO et TENOR.

Les symptômes, la grille de risque et les méthodes de lutte agronomique sont décrits dans la fiche accident « Cécidomyie orange du blé » disponible sur <http://www.fiches.arvalis-infos.fr/>

Observation et seuil de nuisibilité : Le seuil d'alerte est atteint dès que les captures sont au nombre de 10 cécidomyies par cuvette pour 24h (ou 20 par cuvette pour 48h). Une fois ce seuil atteint, observer le soir, par temps lourd et calme, si les cécidomyies sont présentes sur les épis pour avoir une idée de l'intensité de leur activité de ponte. En terme de nuisibilité, sur les variétés non résistantes, une larve/épi correspond à une perte d'1q/ha.

Sept parcelles ont été équipées d'un piège en Limagne Nord, Limagne Sud ainsi que dans le Nord Allier. Sur deux parcelles, une et deux cécidomyies ont été piégées en 7 jours. Sur une troisième parcelle (sud Puy de Dôme), 150 individus ont été capturés, le seuil d'alerte y est donc dépassé.

#### **PUCERONS SUR EPIS:**

L'épiaison marque le début de la période de sensibilité. Observer 20 épis, à partir de l'épiaison. Seuil de nuisibilité : 1 épi sur 2 porteurs d'au moins 1 puceron. Une présence d'auxiliaires (cf BSV) présage en général d'une régulation rapide des pucerons.

Les populations de pucerons sur feuilles diminuent depuis plusieurs semaines sous l'action de la météo et des auxiliaires.

Parmi les treize parcelles ayant fait l'objet de comptages cette semaine, cinq font état de la présence de pucerons sur épis mais en faible quantité avec seulement de 1 à 5% d'épis colonisés.

**A ce jour, au vu des observations au sein du réseau, aucune intervention insecticide n'est justifiée dans les parcelles de l'Allier. Continuez les comptages de pucerons sur épis et les relevés cécidomyies dans vos cuvettes. Il est important de faire des comptages rigoureux et de n'intervenir que si les seuils d'intervention pucerons et/ou cécidomyies sont atteints car les produits à base de pyréthriinoïdes sont très néfastes aux auxiliaires et peuvent au contraire provoquer des pullulations de pucerons.**

## MAÏS

Quinze parcelles ont fait l'objet d'au moins une observation. Les stades de ces parcelles sont compris entre 3 feuilles (semis du 9 mai) et 10 feuilles (semis du 9 avril).

### **RAVAGEURS DE DEBUT DE CYCLE :**

Les dégâts de ravageurs de début de cycle continuent d'être ponctuellement importants (notamment oiseaux, oscinies et limaces).

Des re-semis sont signalés sur des parcelles hors réseau à cause de dégâts de corvidés principalement.

Une parcelle dans l'Allier signale 20 % de pieds lacérés par les limaces. Le maïs est sensible du stade levée au stade 5/6 feuilles vis-à-vis de ce ravageur.

Deux parcelles du Puy de Dôme font état de dégâts d'oscinies avec 2 à 3 % de pieds touchés.

Deux parcelles de l'Allier (dont une flottante) relèvent des dégâts de taupins avec de 1 à 20 % de pieds touchés. Rappelons que pour ce ravageur, la lutte repose sur la protection au semis accompagnée de mesures d'atténuation type fertilisation starter et choix d'une variété à bonne vigueur au départ.

**Maintenir la surveillance vis-à-vis des limaces sur les parcelles n'ayant pas atteint le stade 5/6 feuilles, motteuses et habituellement les plus à risque, et intervenir si nécessaire avec un molluscicide.**

### **CICADELLES :**

Sept signalements de cicadelles vertes ont été réalisés cette semaine (trois dans le Puy-de-Dôme et quatre dans l'Allier) sur F1 à F4. Dès 5-6 feuilles, on observe des punctuations blanches sur les feuilles de la base des plantes. Le seuil indicatif de risque intervient quand la feuille de l'épi commence à porter des marques blanches. Dans la majorité des cas, seules les feuilles de la base de la plante sont atteintes et les conséquences économiques sont nulles. Cette cicadelle ne transmet pas de virus.

### **PYRALES :**

Le développement des pyrales est basé sur les sommes de températures. Vous pouvez retrouver dans l'analyse de risque maïs le graphique présentant l'évolution des sommes de températures en base 10 depuis le 1er janvier 2020 (courbe rouge), ainsi que les sommes de températures des trois dernières années. Nous observons toujours une dizaine de jours d'avance par rapport à 2018, et près de trois semaines par rapport à 2019. Les températures élevées annoncées les prochains jours vont conforter cette avance.

Une seconde capture a eu lieu au Nord de l'Allier, confirmant les éléments de la modélisation.

**Les lâchers de trichogrammes devraient être réalisés en milieu ou fin de semaine prochaine.**

### **PUCERONS SITOBION AVENAE :**

De couleur variable, souvent d'un vert plutôt foncé, parfois brun ou rose jaunâtre, cette espèce mesure environ 2 mm. On la distingue par la couleur noire de ces cornicules. En général, les populations importantes s'observent à la base de la tige et sur les premières feuilles. Ce puceron peut monter sur les étages supérieurs dès 8-10 feuilles. A la floraison les populations peuvent être exceptionnellement très importantes.

**Seuil indicatif de risque :** En cas de pullulation sur les feuilles du haut de la plante lors de la fécondation des épis, le miellat peut recouvrir les soies et empêcher toute fécondation. Mais en général, *Sitobion avenae* disparaît avant la sortie des soies.

**Stade de sensibilité de la culture :** Le maïs est sensible autour de la floraison-fécondation.

De un à dix pucerons par plantes ont été observés dans une parcelle dans l'Allier.

**Aucune intervention justifiée à ce jour.**

Vous trouverez ci-dessous différents liens pour :

- retrouver l'ensemble des matières actives des produits cités ci-dessus  
<https://ephy.anses.fr>
- pour le bon usage des produits phytopharmaceutiques  
[http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents\\_ca03/GuidePHYTO2014.pdf](http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/GuidePHYTO2014.pdf)
- pour connaître les méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques  
[http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents\\_ca03/Guide\\_methodes\\_alternatives.pdf](http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/Guide_methodes_alternatives.pdf)
- et pour toutes autres informations  
[Site de la Chambre d'Agriculture de l'Allier](#)

*La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Rédaction : Mickaël Bimbard et Luc Fournier*

Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès – BP 1727 -03017 Moulins cedex  
Tél : 04 70 48 42 42 – Fax 04 70 46 30 69 - [cda.03@allier.chambagri.fr](mailto:cda.03@allier.chambagri.fr)

